

**JEUDI 16 MARS 2023**

---

**ÉPREUVE ÉCRITE**

---

Cette épreuve consiste en une **épreuve écrite à caractère professionnel** portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, **à partir de documents succincts** remis au candidat, **en trois à cinq questions** appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : 1 heure 30 minutes ; coefficient 2).

**CONSIGNES : À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

---

- Vous composerez sur la copie.
- Vérifiez avant de commencer que **votre sujet comprend 15 pages, y compris celle-ci**.
- Il ne vous sera remis qu'un seul exemplaire du sujet.
- **ATTENTION ! AUCUN NOM OU SIGNE DISTINCTIF (signature, paraphe, n° de candidat...) ne doit apparaître sur votre copie.**
- Les réponses au crayon à papier ne seront pas prises en compte. **SEUL L'USAGE D'UN STYLO NON EFFAÇABLE À ENCRE SOIT BLEUE, SOIT NOIRE EST AUTORISÉ. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou surligner, de même que l'utilisation d'un surligneur sera considérée comme un signe distinctif.**
- Les feuilles de brouillon ne doivent pas être jointes à la copie, elles ne seront pas corrigées.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite entraîne l'élimination du candidat.

## DOCUMENTS

---

- 1) Même les collectivités volontaristes n'ont pas toujours les moyens de faire - La Gazette des communes – Olivier Schneid - 27/09/2022 - 6 pages
- 2) Transition énergétique : quels enjeux pour les collectivités ? – Le Monde – 17/11/2017 - 2 pages
- 3) Transition écologique : la sobriété, nouvel horizon pour les collectivités locales ? – Hérault Tribune Pro – Anne Daubrée – 30/07/2021 - 2 pages
- 4) Les collectivités locales et la crise énergétique : vers la transition ? – Accès Territoires – 7/07/2022 – 2 pages

## SUJET

---

Après avoir pris connaissance des 4 documents ci-joints (12 pages), répondez aux cinq questions dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

## PÉNALITÉS ADOPTÉES / BARÈME ADOPTÉ PAR LE JURY

---

- Copie négligée (soin, calligraphie, présentation) : - 0,5 pt
- Entre 5 et 10 fautes d'orthographe : - 0,5 pt
- Au-delà de 10 fautes d'orthographe : - 1 pt

## QUESTION 1 – 2 POINTS

---

Énumérez au moins 4 domaines dans lesquels peuvent intervenir les collectivités en faveur de la transition écologique.

## QUESTION 2 – 5 POINTS

---

Citez 3 obligations légales en matière de transition énergétique pour les collectivités territoriales. Développez votre réponse en une quinzaine de lignes.

Votre réponse sera intégralement rédigée et structurée.

## QUESTION 3 – 4 POINTS

---

Que signifie « sobriété énergétique » ? Quels en sont les avantages ?

Votre réponse sera intégralement rédigée et argumentée.

#### **QUESTION 4 – 4 POINTS**

---

Quels sont les principaux obstacles à la sobriété énergétique ? Développez votre réponse en une quinzaine de lignes.

Votre réponse sera intégralement rédigée et structurée.

#### **QUESTION 5 – 5 POINTS**

---

Les dépenses de fonctionnement de Villepétite (10 000 habitants) se sont élevées à 4 800 000 € en 2021.

À partir des éléments du document 4, calculez le montant des dépenses d'énergie pour cette année-là.

Puis, montrez la progression attendue jusqu'en 2024 inclus, à la fois pour les dépenses de fonctionnement, sur la base d'une évolution moyenne de 3,8 % par an, et pour les dépenses d'énergie prévisionnelles sur la base du taux moyen constaté en 2021. Pour ces dernières, élaborer les calculs sur cette base.

Vous présenterez votre réponse sous forme de tableau laissant apparaître les différents éléments de calcul et arrondirez à l'entier supérieur.

LA GAZETTE DES COMMUNES

Transition écologique

## « Même les collectivités volontaristes n'ont pas toujours les moyens de faire »

Publié le 27/09/2022 • Par [Olivier Schneid](#) • dans : [A la une](#), [actus experts technique](#), [France](#)



Association Negawatt

Vice-présidente de négaWatt, association qui vante depuis sa création la sobriété comme un composant majeur de la transition écologique, Hélène Gassin expose à "La Gazette" les grands enjeux à venir pour les collectivités dans le contexte actuel de crise énergétique et, plus largement, climatique.

Le terme « sobriété » a fait une entrée spectaculaire dans le langage des responsables publics ces derniers mois. Est-ce une consécration pour l'association négaWatt, dont le « trio gagnant » se décline en trois mots : sobriété, efficacité, renouvelables ?

Effectivement, aujourd'hui, tout le monde parle de sobriété, un concept que négaWatt a introduit de manière précoce, et le triptyque que vous énoncez est un marqueur pour nous. Le gouvernement a constitué des groupes de travail dans le cadre de son plan dit « sobriété énergétique » [lancé en juin](#). Nous avons apporté notre contribution et des annonces sont attendues fin septembre.

Nous en sommes donc ravis... mais tous ne donnent pas le même sens à ce mot. Beaucoup y mettent des gestes d'économie d'énergie à court terme, car on est en crise. Or, d'une part, il ne faudrait pas que ce soit : on passe la crise et après on revient comme avant ; cet hiver, on chauffe à 19°C, et dès que la guerre en Ukraine sera terminée, on montera de nouveau à 23°C. D'autre part, la sobriété doit aussi concerner le temps long et s'étendre à nombre d'autres sujets, comme l'aménagement du territoire...

Vous voulez parler de sobriété dans l'usage des sols ?

Absolument. Par exemple, la démarche « ZAN » est une avancée intéressante, de même que les [initiatives en faveur d'une densification](#). Soit dit en passant, si l'on appliquait les règles déjà existantes de manière stricte, énormément de surfaces deviendraient non constructibles. Ce n'est toutefois pas ce que l'on observe. Or, l' élu local a une responsabilité en la matière, car il peut intervenir sur la consommation de l'espace sur son territoire. Ai-je besoin de construire une zone artisanale alors que j'ai des bâtiments délaissés en centre-ville ? Combien de magasins ferment parce qu'une zone commerciale s'est ouverte en périphérie ! Pourquoi ne pas plutôt utiliser ces terrains pour des activités de type maraîchage ou s'ils sont vraiment complètement artificialisés, y installer du solaire.

Je remarque aussi que l'artificialisation est un argument qu'on entend pour s'opposer à des projets de production d'ENR, alors que ceux-ci sont un élément essentiel de la transition écologique, mais beaucoup moins sur des réalisations visant des usages dont on devrait, au contraire, interroger l'utilité. Je pourrais aussi évoquer les contournements routiers, mais ce sujet ne relève généralement pas de la compétence de l'échelon local.

Autre question à se poser lorsque l'on est maire : ai-je vraiment besoin d'un gymnase ou d'un stade supplémentaire, ne serait-il pas plus pertinent d'optimiser l'occupation de mes équipements ? On s'attaque, alors là, aux déterminants des consommations, qu'il s'agisse d'espace, d'énergie, d'eau, de matériaux...

La sobriété n'est donc pas un sujet seulement énergétique...

Non. Par exemple, elle est aussi alimentaire. Citons la restauration scolaire, qui fait partie du quotidien d'une collectivité. Elle peut agir sur les quantités servies afin de réduire le gaspillage, sur la valorisation des déchets ou sur les sources d'approvisionnement. Ce mot sobriété recouvre énormément de dimensions. On pourrait également évoquer la mobilité, autre secteur d'intervention des collectivités territoriales.

Les collectivités disposent-elles de suffisamment de leviers pour mener les actions que vous préconisez ?

Elles en ont, et nombre d'entre elles les activent : que ce soit dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments ou la gestion de leur éclairage public, sujets sur lesquels les gisements d'économies d'énergie sont réels. J'évoquais aussi précédemment leur rôle d'aménageuse. Beaucoup de domaines sont du ressort des collectivités mais, même quand elles sont volontaristes, elles n'ont pas toujours les moyens de faire. Car si les marges de progression sont importantes, leurs marges de financement, elles, se restreignent.

Entre les baisses de dotation de l'Etat, le fait de ne plus pouvoir jouer, en tout cas, de moins en moins, sur leurs recettes, et la hausse des coûts de l'énergie qui pèse lourd budgétairement, les arbitrages entre leurs dépenses sont compliqués. De surcroît, si des programmes leur proposent un accompagnement de type [conseils en énergie partagée \(CEP\)](#) ou [économies de flux](#), donc de la ressource humaine en interne, la plupart des dispositifs d'aides qui leur sont destinés ciblent des études réalisées en externe et de l'investissement.

C'est bien sûr nécessaire, mais pour investir, il faut d'abord monter un projet, et pour cela, disposer soi-même de moyens humains. C'est là peut-être, aujourd'hui, l'un des principaux freins à leur mobilisation. Et c'est donc un sujet majeur des années à venir si l'on veut mettre en mouvement les acteurs locaux. Car l'externalisation, par définition, ne permet pas de capitaliser au sein de la collectivité.

L'élément « efficacité » du triptyque négaWatt renvoie en particulier à la rénovation énergétique des bâtiments...

C'est même le cœur de métier de négaWatt.

Et vous conseillez aux collectivités de faire peut-être moins, mais mieux ?

Nous défendons, en effet, les rénovations complètes et performantes, plutôt que partielles, par étapes. Car celles-ci vont, non seulement, revenir plus chères au final, mais elles peuvent ne jamais atteindre leur objectif, voire engendrer des désordres, ce que l'on appelle des pathologies de bâtiment. En raisonnant de manière globale et à l'échelle de son parc, on peut aussi intégrer d'autres enjeux, comme l'accessibilité. Pour accompagner les collectivités, négaWatt a développé [Planissimo](#) en les encourageant à penser stratégie, et non rénovation bout par bout.

L'Etat se voit reprocher par des associations comme la vôtre de privilégier la quantité à la qualité, pour des raisons d'affichage. Un élu local peut aussi être tenté par cela...

Si je suis la maire d'une commune qui a quatre écoles, ce ne sera, certes, pas facile pour moi d'expliquer aux parents que l'école A sera rénovée en 2024, la B en 2026, etc. Mais la logique d'une rénovation globale, complète et performante est vraiment gagnante. Ce discours est audible pour l'élu local, qui ne se lancera alors pas dans une multiplication de travaux superficiels. Il privilégiera au contraire une démarche cohérente. Il faut, bien sûr, aussi entendre les besoins des usagers. Trouver un bon équilibre peut faire partie de la programmation de la rénovation de son patrimoine bâti.

Faut-il traverser une crise, comme actuellement, pour changer d'approche ?

Tout le monde n'attend pas la crise pour bouger, mais il est vrai que les motivations sont plus fortes en période de crise. Le risque étant toujours de se dire : c'est juste une crise.

# L'économie et la transition écologique, un mariage à arranger

Publié le 26/09/2022 • Par [Gaëlle Ginibrière](#) • dans : [Actu experts finances](#), [actus experts technique](#), [France](#), [Innovations et Territoires](#)



Curios / AdobeStock

Transition écologique et développement économique doivent faire l'objet d'une même politique et se renforcer l'une l'autre en pensant autrement l'économie. Les conseils régionaux, en matière de planification stratégique, et les intercommunalités, à une échelle plus locale, sont à la manœuvre.

Longtemps considérée comme l'ennemie du développement économique local, la transition écologique pourrait-elle devenir l'un de ses principaux moteurs ? C'est ce qu'appelle de ses vœux Sébastien Maire, délégué général de l'association France Ville durable. « Aborder la transition écologique comme une source de transformation économique et d'emplois, sans la restreindre à la réduction de l'éclairage public ou à l'investissement dans des camions-bennes moins polluants, est de mieux en mieux entendu dans les collectivités », se réjouit-il.

Glaz économie en Bretagne, rev3 dans les Hauts-de-France, Business Act dans le Grand Est... Des conseils régionaux se sont déjà saisis de la question dans leur schéma régional, avec l'objectif de rendre transition écologique et développement économique compatibles.

« La compatibilité est possible, sous réserve de sobriété foncière ou énergétique. Quant à en faire une opportunité, cela passe par de nouvelles filières autour des énergies renouvelables, l'économie circulaire, la bioéconomie ou l'écoconception », analyse Clémence Binet, responsable des études au CNER, la fédération des agences d'attractivité, de développement et d'innovation.

Le déclic ? « Convaincre les élus de changer de vision sur l'économie, qui ne doit pas être un but en soi, mais un moyen d'améliorer la société et l'environnement. Or, de ce point de vue, la question se dépolitise et les élus locaux commencent à changer de paradigme », souligne - Sébastien Maire.

## Un agent dédié dans chaque service

L'enjeu est aussi de « désiloter » les politiques de développement économique et les actions de transition écologique, énergétique et sociétale. La communauté d'agglomération (CA) Seine-Eure (60 communes, 103 300 hab.) s'y est attelée en réorganisant ses services. « Il n'y a plus de direction spécialisée dans l'environnement, mais une personne dédiée dans chaque service et une ingénierie répartie sur l'ensemble des directions », décrit Anne Terlez, vice-présidente chargée des transitions durables.

Très investie dans le développement durable depuis sa création il y a vingt-cinq ans, la communauté d'agglomération souhaite passer la vitesse supérieure. Production d'énergie renouvelable, sobriété foncière, plan de déplacement... sur ce territoire où l'industrie (pharmaceutique et logistique, essentiellement) représente 40 % des émissions des gaz à effet de serre, l'agglomération Seine Eure entend engager de nouveaux projets et se positionne comme la cheffe de file, aux côtés des entreprises et autres acteurs locaux, du mouvement de décarbonation progressive de l'industrie de son territoire. « Cette démarche rebat les cartes du développement économique. Et si nous avons conscience qu'il faut changer les pratiques, il peut être plus compliqué de passer aux actes. Nous avons besoin, pour y parvenir, d'accompagnement et de financements publics », reconnaît l'élue normande.

## **Des « fabriques prospectives »**

Un accompagnement, c'est ce que proposent les « fabriques prospectives » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui fait plancher un groupe de collectivités sur des thèmes de transition. « En 2019, nous avons travaillé sur les mutations des modes de production et de consommation de villes moyennes qui, à leur échelle, peuvent introduire plus facilement des coopérations entre producteurs et consommateurs et disposent d'une plus grande proximité avec leurs espaces de nature pour renforcer la production agricole locale », indique Annabelle Boutet, cheffe du pôle « prospective, veille, innovation » à l'ANCT.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (74 communes, 132 700 hab.) a décidé de renforcer sa sobriété foncière. « Nous missions auparavant sur un foncier abondant et pas cher qui faisait notre attractivité, nous souhaitons désormais être vigilants à l'usage des sols et hiérarchiser entre industrialisation et aménagement, ce qui nous conduit à revoir fondamentalement nos schémas de zones d'activité, ainsi que notre pacte financier et fiscal », relate Adeline Brunet, directrice générale adjointe chargée de la transition écologique des territoires.

## **Patrimoine naturel valorisé de manière durable**

Une « fabrique prospective » est en cours sur le tourisme responsable et l'opportunité qu'il représente de faire de territoires aux aménités naturelles encore peu valorisées de nouvelles destinations touristiques. Objectif : allier développement économique local et soutenabilité. « A l'inverse de la fabrique sur la production et la consommation de villes moyennes qui partaient d'un modèle économique existant pour aller vers un modèle plus durable, ce travail part de territoires peu touristiques où il y a encore du patrimoine naturel, de façon à le valoriser de manière responsable, décrit Julie Dautriche, chargée de prospective et d'innovation à l'ANCT. Les deux chemins sont compliqués, car il est toujours difficile de se défaire des modèles et référentiels préexistants, même s'ils n'ont pas été mis en œuvre sur son territoire. »

C'est en tout cas en embarquant l'ensemble des acteurs du territoire et en pensant simultanément les démarches à mener que les collectivités font bouger les lignes. Société coopérative d'intérêt collectif, ImmaTerra, qui accompagne des collectifs de dirigeants d'entreprise et des collectivités dans leur réflexion sur des modèles économiques plus durables, en a fait son credo.

## Une stratégie de captation du CO<sub>2</sub>

« Nous avons proposé à une collectivité du Var qui voulait une vision plus large des risques liés au changement climatique d'activer des coopérations avec l'ensemble de ses parties prenantes : élus, agents, artisans, agriculteurs, habitants... détaille Séverine Cachod, présidente de la coopérative. L'idée est d'identifier les enjeux prioritaires et d'activer des coopérations. Nous allons prototyper des modèles économiques autour de différentes filières : production de plants d'arbres de qualité et locaux, rémunération de l'agriculture selon l'efficacité d'usage générée, c'est-à-dire la séquestration du carbone, la régénération des écosystèmes vivants... »

Dans le domaine industriel, Caux Seine agglomération (50 communes, 77 900 hab., Seine-Maritime) a adopté la même approche globale et s'est dotée d'une société publique locale de façon à employer les mêmes codes de gouvernance que les entreprises avec qui elle échange. Alors qu'elle est très carbonée depuis les débuts de son développement économique dans les années 30 (avec, notamment, une raffinerie de pétrole), son changement de modèle ne peut se faire sans y associer tous les acteurs.

« En 2015, Air liquide a lancé sur notre territoire le processus Cryocap, qui permet de capter le carbone rejeté pour fabriquer l'hydrogène à destination de l'industrie pétrolière et le revaloriser dans l'industrie agroalimentaire, le transport ou la production agricole, explique Virginie Carolo-Lutrot, présidente de l'interco. Sur ce modèle, nous mettons autour de la table les industriels, les collectivités et l'Ademe, entre autres, pour établir une stratégie de captation du CO<sub>2</sub> sur l'axe Seine et commencer à négocier son utilisation. Il s'agit de trouver une solution en commun pour favoriser la transition et maintenir notre industrie, sans tourner le dos à notre histoire. »

### **Le « coup d'après » a été pensé collectivement et déjà des industries d'avenir créent des emplois**



**[CU de Dunkerque (Nord) 17 communes • 196 000 hab.]** Projeter dans les transitions écologique et énergétique un territoire qui souffrait encore des suites de la crise économique de 2008 et émet 20 % des émissions industrielles de CO<sub>2</sub> françaises, c'est le pari de l'équipe qui a succédé à Michel Delebarre en 2014 à la communauté urbaine (CU) de Dunkerque. « Il a fallu fédérer l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire les collectivités, les chambres consulaires, les industriels, les PME et les organisations syndicales, jouer collectif pour anticiper le coup d'après et attirer les filières de demain », résume le maire de Dunkerque et président de la CU, Patrice Vergriete.

Dans ce territoire estampillé « territoire d'innovation » et « territoire d'industrie », de nouveaux projets industriels ont été lancés. « ArcelorMittal travaille sur la façon de passer à l'hydrogène, nous avons un projet de parc éolien offshore d'une capacité de 600 mégawatts et avons réfléchi collectivement à une "autoroute de la chaleur" afin que l'énergie produite par certains industriels puisse être utilisée par ceux qui en ont besoin », se félicite l' élu.

Un positionnement qui a encouragé l'entreprise Verkor à implanter son usine de batteries électriques bas carbone... D'autres industriels lui ont emboîté le pas. De quoi commencer à atténuer le taux de chômage du territoire. « Avec les 2 000 emplois de Verkor d'ici à la fin du mandat et l'installation prochaine de plusieurs autres entreprises attirées par ces nouvelles filières, nous sommes confiants, assure Patrice Vergriete. Notre problématique va plutôt devenir d'orienter et de former vers les métiers industriels, qui peinent à recruter. »

LE MONDE (17 Novembre 2017)

# Transition énergétique : quels enjeux pour les collectivités ?

Légalement, les collectivités territoriales sont tenues de s'engager dans la transition énergétique et aussi d'être « moteurs » en la matière. Même si les bénéfices électoraux ou financiers restent maigres aujourd'hui, la transition énergétique peut donner l'occasion de développer l'attractivité d'un territoire et de renforcer le lien social entre les habitants invités à se réapproprier un projet territorial commun.

Pourquoi un nombre grandissant de collectivités s'impliquent-elles dans la transition énergétique ? Il y a bien entendu des obligations légales. Rappelons, par exemple, que la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) oblige les grandes agglomérations à évoluer vers des transports publics « propres » à partir de 2020 (*lire notre article sur l'électromobilité*). Le texte rend aussi obligatoires les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) pour toutes les intercommunalités. Il oblige également les collectivités à prendre en compte la « stratégie bas-carbone » dans leurs documents de planification et de programmation. Enfin, il stipule que les constructions neuves, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités, doivent faire preuve d'« *exemplarité énergétique et environnementale* ».



Mais au-delà de ces contraintes légales, n'y-a-t-il pas d'autres motivations ? Par exemple : la transition énergétique n'est-elle pas un enjeu électoral ? « *Il ne faut pas attendre un bénéfice électoral autour de la transition énergétique, du moins pas à court terme*, estime André Flajolet, président de la commission Environnement et Développement durable de l'AMF (Association des maires de France). *Au contraire, bousculer certaines habitudes des citoyens peut être vécu comme un inconfort.* »

Qu'en est-il de la motivation économique ? Déployer un système de chauffage « intelligent » dans les bâtiments publics, basé sur des capteurs et des thermostats, permettrait par exemple de réduire de 20 % la facture d'énergie, assurent les fournisseurs de ces solutions. Même chose au niveau de l'éclairage public. En passant au LED et à des solutions de temporisation nocturnes, la réduction de consommation électrique peut atteindre 70 %, promettent les professionnels du secteur. Reste que le retour sur investissement est loin d'être immédiat. Si un chauffage optimisé peut être rentable avant cinq ans, il faut attendre sept ou huit ans pour qu'un système d'éclairage intelligent commence à être bénéfique financièrement. Et pour la rénovation énergétique des bâtiments, la question est encore plus complexe. « *Cela peut coûter très cher. Il faut parfois compter sur un retour sur investissement à quinze ans* »,

souligne André Flajolet. Il y a donc clairement un argument économique en faveur de la transition énergétique, mais plutôt sur le long terme.

### **Lien social et attractivité du territoire**

Un bénéfice plus immédiat est, sans conteste, celui de l'attractivité du territoire. Le simple fait de lancer des projets de TE serait de nature à « *attirer des entreprises sensibles à ces questions, notamment les start-up* », assure-t-on à l'AMF. De plus, ces projets font travailler des entreprises locales déjà installées. « *La rénovation énergétique est par exemple très souvent réalisée par des PME locales. Lancer des projets autour de la TE est donc en général bénéfique pour le tissu économique du territoire.* »

Par ailleurs, les personnes à revenus modestes seront intéressées par des bâtiments à faible consommation énergétique, car synonymes de charges plus légères. Rappelons que le chauffage peut représenter jusqu'à 50 % d'un loyer social. « *Si un logement social est une passoire énergétique, il y a de grandes chances que les résidents regardent s'il n'y a pas mieux ailleurs* », estime André Flajolet.

Au final, la transition énergétique est indéniablement bénéfique pour l'attractivité du territoire et le développement du lien social, résume l'AMF. Un point de vue partagé par Sophie-Noëlle Nemo, directrice de la délégation à la Transition énergétique du groupe La Poste. « *S'engager dans la TE aura un impact indéniable sur la qualité de vie dans la collectivité et donc sur l'attractivité du territoire. Par ailleurs, la TE va créer du lien social entre les habitants et avec leurs élus, car il s'agit d'un projet fédérateur* », explique la dirigeante. « *La transition énergétique est finalement un levier pour restaurer la confiance dans la politique locale, car les actions sont concrètes et visibles. C'est un sujet qui peut rassembler autour d'un projet commun* », conclut Sophie-Noëlle Nemo.

Hérault Tribune Pro

### Transition écologique : la sobriété, nouvel horizon pour les collectivités locales ?

Anne DAUBREE

Publié le 30 juillet 2021 à 09:23

Objectif plus radical que la croissance verte, la sobriété commence à devenir un thème de réflexion et d'action pour les collectivités locales, a montré un récent débat organisé par l'Ademe.



#### Diminuer la consommation plutôt que produire plus vert

Et si la croissance verte n'était qu'un leurre ? Le 1er juillet, l'Ademe, Agence de la transition écologique, organisait une journée consacrée à « *la sobriété : une aspiration croissante... vers un projet de société ?* », à Paris. L'enjeu concerne au premier chef les collectivités, selon une table-ronde intitulée « *Sobriété, vecteur d'attractivité pour les territoires ?* ». Pour Sébastien Maire, délégué général de France Ville Durable, cette nouvelle tendance pourrait constituer une « *vraie révolution. Il s'agit d'une remise en cause des logiques de développement durable, de plus en plus considéré comme un oxymore* ». De fait, la sobriété fait partie des nouveaux fondamentaux prônés par cette association qui réunit des acteurs publics et privés, dans le but d'accélérer la transition vers la ville durable.

**Le principe : avant même de chercher à verdir la production d'énergie, il faudrait s'efforcer d'en diminuer la consommation. Même démarche en ce qui concerne les déchets : mieux vaudrait commencer par en produire moins, avant de mettre en place des solutions de recyclage... Et avant de créer des infrastructures de transport, il conviendrait de chercher à limiter les déplacements pendulaires...**

Le problème des solutions d'adaptation ? Le seuil de « *rentabilité écologique* » de ces travaux est trop long à atteindre, par rapport aux évolutions actuelles du climat ! En outre, souligne Sébastien Maire, la démarche de sobriété présente des avantages immédiats pour les collectivités locales. « *Elle est vertueuse financièrement* », explique-t-il. En effet, **la sobriété se traduit par des dépenses moindres**. Par ailleurs, « *depuis des années, on parle de développer le territoire pour le rendre attractif. Mais ce n'est pas forcément synonyme de plus de qualité de vie pour ses habitants* », poursuit Sébastien Maire. A contrario, des solutions low tech et bon marché peuvent se révéler efficaces. Au sein de France Ville Durable, collectivités et entreprises ont commencé à s'approprier ces idées. « *Le mouvement démarre, mais il faut massifier les expériences* », estime-t-il.

## Moins de dépenses publiques et une meilleure qualité de vie

Déjà, en Normandie, plusieurs collectivités ont initié des démarches, accompagnées par l'Ademe. A l'origine du mouvement, une étude de celle-ci sur la trajectoire énergétique des collectivités, il y a cinq ans. « *Nous avons constaté qu'elles travaillaient beaucoup sur l'efficacité énergétique, et peu sur la sobriété* », relate Karine Bosser, coordinatrice locale du pôle Territoires durables . C'est ainsi que **l'Agence a commencé à travailler sur le sujet de la sobriété avec des villes moyennes, via leur schéma directeur immobilier, qui définit leur stratégie dans ce domaine**. Exemple de travail mené avec une collectivité qui disposait de quatre écoles : « *en analysant l'utilisation des bâtiments, nous avons observé que des écoles étaient sous-utilisées* », relate Karine Bosser. Chauffage et maintenance pouvaient donc être évités, autant de frais et de dépenses énergétiques en moins. Sur ce constat, une concertation a été menée avec l'ensemble des parties prenantes. Au terme de l'opération, une des quatre écoles a été fermée...

Autre exemple de politique de sobriété normande : à Argentan, l'éclairage public a été considérablement restreint. En 2017, la commune a mené un test d'extinction de l'éclairage nocturne pratiquement dans toute la ville. La population était invitée à s'exprimer sur le sujet via un numéro vert. Seuls quelques citoyens ont demandé – et obtenu — que l'éclairage soit maintenu certains jours de l'année, comme le 14 juillet. Joint à un travail sur l'efficacité énergétique de l'éclairage public, le chantier a abouti à une économie de 175 000 euros annuels... La démarche de sobriété nécessite de définir avec soin cette notion. « *La réinterrogation des besoins est fondamentale* », explique Karine Bosser, évoquant **une politique de « juste besoin »**.

**Ailleurs en France, d'autres collectivités commencent à structurer leurs actions en fonction de la sobriété, d'après l'Ademe. La ville de Grenoble, par exemple, s'est dotée d'un chef de projet dédié à la sobriété énergétique pour ses propres bâtiments. Et, en Bretagne, Lorient Agglomération a inscrit la sobriété foncière dans son SCOT, schéma de cohérence territoriale, fixant un principe de diminution de la consommation d'espace et de limite de l'étalement urbain.**

# Les collectivités locales et la crise énergétique : vers la transition ?

7 juillet 2022

**Le onzième numéro de la collection Accès Territoires réalisé par la Direction des études de La Banque Postale se penche sur les conséquences de la crise énergétique dans les budgets des collectivités locales.**

### **1. Les raisons de la hausse des prix de l'énergie**

Ce numéro revient dans un premier temps sur les raisons de la hausse des prix de l'énergie et plus globalement sur le fonctionnement complexe des marchés du gaz et de l'électricité.

- **Le choc des crises :**

Les séquelles de la crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont déclenché un choc de prix très violent.

Le prix du baril de pétrole de la mer du Nord (Brent) dépasse en juin 2022 les 100\$. Fin 2019, il oscillait autour de 65\$, tandis qu'au cœur de la crise Covid, en mars 2020, les cours du brut s'étaient effondrés à environ 20\$. Dans un premier temps, c'est le redressement rapide de l'économie mondiale qui a engendré la reprise des cours. Avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, les opérateurs sur le marché pétrolier ont craint une rupture des approvisionnements en provenance de Russie, 2<sup>e</sup> pays producteur de pétrole brut, qui a occasionné cette fois-ci la flambée des cours.

Contrairement aux années 1970 au cours desquelles la hausse des prix de l'énergie s'était concentrée sur le pétrole, le choc actuel touche aussi les prix du gaz et de l'électricité. Cela tient au fait que, depuis la fin de la guerre froide, les pays d'Europe de l'Ouest se sont progressivement tournés vers la Russie pour leur approvisionnement en gaz.

Les mécanismes qui déterminent le prix de l'électricité sur le marché européen étant liés au prix du gaz, il a donc, lui aussi fortement augmenté au cours des derniers mois.

- **L'effet boule de neige :**

Au-delà de la hausse du coût direct de la facture énergétique, la diffusion de cette dernière à divers secteurs de l'économie contribue à un renchérissement des approvisionnements et des prix des services des collectivités locales : cela va du coût de la construction, qui incorpore aussi les tensions sur certaines filières (bois, métaux, etc.), aux prix de produits manufacturés (les meubles pour les équipements collectifs), en passant par le coût des transports. Ces

hausse de prix commencent d'ailleurs à se retrouver dans les rémunérations, notamment à travers l'indexation du Smic à l'inflation passée.

- **Perspectives :**

En tout état de cause, « **l'énergie coûtera plus chère demain qu'hier** ». La transition énergétique implique en effet des investissements importants (entre 2 et 3 points de PIB par an selon les [dernières estimations de Rexecode](#)) qu'il faudra financer. Par ailleurs, dans un schéma incitatif/répressif, le prix de la tonne de carbone en Europe va augmenter dans les années à venir afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui renchérra les coûts de production des secteurs utilisateurs.

## **2. Energie : quel équilibre pour les collectivités locales entre dépenses contraintes et potentielles recettes ?**

Le rapport analyse, dans un deuxième temps, la contrainte de la hausse des prix de l'énergie sur les comptes locaux sans oublier que le secteur de l'énergie peut également être source de recettes, notamment fiscales.

- **Des petites villes plus impactées par les dépenses d'énergie :**

L'étude LBP établit un état des lieux chiffré de l'exposition des collectivités locales aux dépenses d'énergie, en tant que « consommatrices ». Les collectivités locales utilisent les ressources énergétiques afin de faire fonctionner les équipements publics et d'assurer les services à la population. Les besoins sont donc différents d'une collectivité à l'autre en fonction des compétences que chacune porte, conduisant à des masses financières et des impacts budgétaires hétérogènes.

Ainsi, **dans les budgets 2021, les dépenses d'énergie représentent 4,4 milliards d'euros toutes collectivités locales confondues**, soit une moyenne de 62 euros par habitant (contre 53 euros par habitant en 2010, en progression moyenne annuelle de 2,1 % sur les 12 années). Elles représentent en moyenne **2,2 % des dépenses de fonctionnement**. Les écarts sont toutefois importants selon le type de collectivités, avec des poids variant de 0,5 % pour les régions et CTU à 4,0 % pour les communes en 2021.

Les services dont les besoins en énergie sont les plus importants sont de très loin les services généraux des administrations publiques locales, avec 31 % des besoins, et l'éclairage public (13 %). Les autres services oscillent entre 8 % (enseignement du 1<sup>er</sup> degré) et 1 % (transports) des besoins.

D'autres critères exogènes, comme la situation géographique des collectivités, conduisent à des consommations différenciées. Les besoins en luminosité ou en chauffage sont ainsi plus importants dans les zones moins ensoleillées et/ou plus froides, ou encore besoins en carburants plus importants pour les transports scolaires dans des zones rurales. Leur politique d'économie d'énergie, à travers le choix de leurs installations (pompe à chaleur, chaudière, radiateurs électriques par exemple), ou de leurs actions (arrêt ou modulation de l'éclairage public...) fait également varier le recours à l'énergie.